L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au Bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée
2 déc

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nlle.-Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. DAVIS.
8 novembre

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à … partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à J. B. BYRNE.
6 août—6m

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau neuf **DELTA**, du port de 99 tonneaux, construit en mai dernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis … d'Orléans. 8 déc

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. SORBE. no. 118, rue Royale.
5 déc

A VENDRE.

La goelette **ECLIPSE**, de 56 tonneaux, pa. J. LE BLANC & CO, 103, rue Royale.
4 déc

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, **VIZCAINA**, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à M. DEL ACEBO, rue St. Louis, No. 56
3 déc

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol **VENUS**, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser GARCIA, BUYO & Co, No. 34, rue Ste. Anne.
2 déc

POUR LE HAVRE

Le brick **NOBLE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à THEODORE NICOLET & Co, 25, rue Bienville.
29 nov

A FRETER.

La jolie goelette **EXPRESS**, ayant été reparée à neuf, avantageusement connue, sera fretée pour transporte quel port du Mexique, Antilles ou Terre Ferme. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser au capitaine Dupeyre, ou à Pre. LAFAYE, rue Royale, No. 147
27 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.
Pour le fret de 300 balles, s'adresser à THEODORE NICOLET & Co. No 26, rue Bienville.
22 nov

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Beis, comme un magasin de comestibles. S'adresser à FERGUSON & HALL, 22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à FERGUSON & HALL, 23, Vieille Levée
3 déc

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julia. Possession sera donnée immédiatement.
Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée
28 nov

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

VENTES A BAS PRIX.
Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rosten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candelabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijouteries; Verrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

PECHERS DU NORD DE CHOIX.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il vient de recevoir, consigné à ses soins, en ligne directe d'une ancienne pepinière bien connue, près Boston, et en débarquement du navire Caravan, de Boston, qui a fait son voyage en 13 jours, un bel assortiment de *Pêchers du Nord, greffés* et arrangés par paquets de 20 plantes, au nombre desquels se trouvent 4 pruniers.

Il a aussi reçu 20 paquets de 10 douzaines chaque partie de la plus belle espèce de fraisiers du Nord, et qui ne seront vendus que par paquets de 10 douzaines.

Aussi—Une petite quantité de belles pattes d'Asperges de Hollande, s'adresser à Wm. SMITH, au Magasin des Graines, No. 85, rue de la Douane.

N. B.—On peut voir la liste des différentes espèces de poiriers et de fraisiers au magasin. 12 déc

Herbes Pulvérisées pour la soupe.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de ces herbes pulvérisées, telles que Thim, Sauge, Marjolaine, Graines de Céleri, en bouteilles de verre bien cachetées, et prêtes à être mises en usage, qu'il vendra en gros ou en détail. Ces poudres sont plus particulièrement recherchées pour les soupes à la tortue, &c.
Wm. SMITH, au magasin de graines, rue de la Douane, No 85

Aussi—Sauge sèche en demi barils de 12 livres, à l'usage des droguistes ou des charcutiers. 12 déc

CHARBON—Charbon anglais d'Orrell, en morceaux et dito du canal en boucauts, à bord du navire Heroine, de Liverpool. S'adresser au capitaine Hudson, 2de rangée après la halle aux boucheries. 11 déc

748 SACS Café de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Emilie et Constancia, et à vendre par J. P…ATS & FILS, …4, rue St. Anne.
3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES DE LA PAROISSE DE DE JEFFERSON.

A tous ceux qui ces présentes, Salut :

ATTENDU que Euphemie Labranche, épouse de William Brown, ayant acheté à une vente faite par Tricou et Canonge, encanteurs de la ville de la Nlle. Orléans, à la Bourse de Hewlett en la dite ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressée à la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, sur un décret de laquelle la dite vente fut faite, pour en obtenir des avis et publications conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.—Qu'il soit connu et que toutes personnes intéressées soient par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane, et de la cour des Preuves susdite, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente susdite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par Tricou et Canonge, encanteurs susdits, le 13 février 1834, en vertu d'un décret rendu par la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, le 30 décembre 1833, sur la demande du tuteur des mineurs Charlotte et William Cline, et formait partie de la succession des Charles L. Cline et d'Elizabeth Johnson sa femme, tous deux décédés, père et mère des dits mineurs, et à la dite vente Euphemie Labranche, épouse de William Brown, s'en est rendue adjudicataire pour le prix de deux mille cinq cents piastres.

Description de la propriété d'après le procès verbal de vente et l'acte passé devant notaire.

UN LOT DE TERRE mesurant 27 pieds 7 pouces sur le chemin public entre les rues Josephine et Adèle, dans la ville de Lafayette, sur une profondeur de 189 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale inférieure, où il est borné par la propriété de Cr…, et de 185 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale supérieure, où il est borné par un terrain de P. S. Newton & co. ensemble les bâtisses et améliorations.

TEMOIN F. J. Dugué Livaudais, juge de la dite cour des Preuves, en foi de quoi j'ai signé les présentes [SCEAU] et les ai scellées du sceau de la dite cour en la paroisse de Jefferson, ce 8 novembre, 1834.
27 nov—6t. 1t.5j F. DUGUE, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, SALUT : Attendu que E H Lameyer, de la paroisse d'Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enrégistrée le 3ème jour de décembre de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires"; approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif, susdit le 27 novembre de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 16 de juillet de l'année 1834, dans l'affaire de Stephen Chiapella vs. les héritiers Coupry et autres.—No. 7324 du Docket de cette cour, à laquelle vente ledit E H Lameyer s'est rendu acquéreur pour le prix de 12000 comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer judiciaire.

Un certain Lot de Terre situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues de la Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face sur la rue Dauphine et se prolongeant jusqu'à la rue Bourgogne, sur laquelle il a 59 pieds cinq pouces.

Donné sous ma signature et le sceau de la cour. Nouvelle Orléans le 8ème. jour de décembre 1834.
10 déc—3 F BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut : Attendu que Philippe Marsoudet de la Paroisse d'Orléans, ayant acheté à une vente faite par F. Dutillet, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires", approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour aucune autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le dit F Dutillet le 1er septembre 1834 en vertu d'un ordre de cette Cour, rendu le 1834 sur la pétition de F Buisson syndic des créanciers de F Reynoir à ses créanciers, dans un certain procès F Reynoir contre ses créanciers, sous no, du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Philippe Marsoudet devient acquéreur pour la somme de cinq cent quarante piastres, payables en deux billets souscrits par le dit Marsoudet à l'ordre de H Pédesclaux, chacun de la somme de deux cent soixante et dix piastres payables à six et douze mois, avec hypothèque sur la propriété.

Description de la propriété prise de l'acte,

Deux lots de terre situés dans cette paroisse faubourg Washington derrière la … Lacoton désignés sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 Février 1833 déposé en l'office de Théodore Séghers, Esq notaire public en cette ville) et par les numéros onze et douze de l'Ilet no. 5. Les dits lots contigus l'un à l'autre et mesurant chacun (mesure américaine) vingt quatre pieds de face à la rue d'Amour sur cent pieds de profondeur, ainsi que l'usage des passages indiqués sur ce plan et communs à tous les terrains du dit Ilet, L'acquéreur se conformant aux conditions décrites sur le dit plan,

Donné sous ma main et le sceau de la cour, Nouvelle-Orléans le 8 décembre 1834.
10 déc—3 ARMAND PITOT, greffier.

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscripion au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit :

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des registres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 28 Novembre 1834.
M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. O. PRITCHARD.
Commissaire.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—19f

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que : orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle ; petites serinettes pour les oiseaux ; guitarres peintes en tout genre ; violons, peu vieux et neufs; flûtes; clarinettes ; flageolets en tout genre ; bassons ; serpent-bassons ; opicleides; basses ; ophicleides-alto ; cors d'harmonie ; trombonnes ; buccins ; trompettes à clefs ; trompettes d'harmonie ; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne. 3 déc—15

RECEMMENT reçu et à vendre : 100 barriques de Vin rouge, par le navire Lucy Ann, de Marseille, et par la barque Ballochan, de Bordeaux; 150 boites Fruits à l'eau de vie; 300 paniers Anizette.
L G SASSINOT.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de la paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, que le 12 du mois de janvier prochain, le shérif de ladite paroisse procèdera à la collecte des taxes pour l'année 1834, et en recevra le montant à son office, rue Rousseau, entre les rues Jackson et St. Philippe.
Paroisse de Jefferson, 6 décembre 1834.
J. CHARBONNET, Shérif et Collecteur.
8 déc

BOEUF—70 barils Boeuf, prime, 41 do. mess do, 34 demi bar le do., maintenant en débarquement du bateau à vapeur L'… nacy, à vendre par TOURNE & BECKWITH, Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.
24 nov

VENTES A L'ENCAN.
PAR JOS. LE CARPENTIER.

MARDI, le 16 décembre 1834, sera vendu à midi, un lot de terre, dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Louis, de 45 pieds de front sur 118 en profondeur, avec les bâtisses.

Conditions : $1500 comptant ; $1101 33 1-3 le 29 décembre 1835 ; 1101 33 1-3 le 16 novembre 1836 ; l'acquéreur s'engageant à payer, du jour de la vente, à la mère des mineurs, auxquels des deux dernières sommes sont dues, un intérêt sur icelles, de 5 pour cent par année; la balance à 1 et 2 années de la date de la vente, en un billet endossé à satisfaction, garanti par une hypothèque en faveur du vendeur et des mineurs, jusqu'au parfait paiement de la somme : les banquettes en face, aux frais de l'acquéreur, ainsi que l'acte de vente à passer devant Octave de Armas not. public. 5 déc

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mercredi, 24 décembre, à 10 heures du matin, à son encan, par ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 courant, les marchandises ci-après décrites, appartenant à la succession de Pierre Soubercase ;

1 balle satinet assortii 4 do toile à draps et à chemises, écrue et blanche, 1 caisse étoffe rayée, 2 caisses couvertes assorties; 3 colis marchandises françaises assorties, 2 caisses jouets d'enfans. Aussi caisses vins rouge et blancs 10 barils et 6 barriques dito. Conditions : toute somme au-dessus de $100 et jusqu'à $300, à 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la dite succession. 13 déc

PAR F. DUTILLET.
Succession de Vve. Charles de Morant.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 26 novembre, il sera vendu le vendredi, 2 de janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes provenant de la dite succession, savoir :

Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en mauvais état et une cuisine en briques qui se trouve dessus.

Un nègre américain nommé Moses, âgé de 26 ans, bon charretier.

Une négresse nommée Gracieuse, âgée de 55 ans, cuisinière.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 50 ans, patissière, ayant une taie à l'œil.

22 actions de la Banque de Cité.

8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest.

Conditions : le terrain payable à 1 et 2 ans, les esclaves payables en Mars 1835, et les 22 actions de la Banque de Cité, ainsi que les 8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest, payable, comptant; les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et faits par coupons à la convenance des héritiers.
1 déc—11,2ps.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur **HARNED**, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.
25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les razoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St. Louis. 20 nov—1m

Cent piastres de récompense.

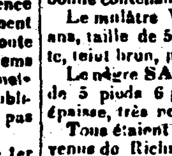

PARTIS marrons d'une habitation aux Natchitoches, le mulâtre **SAMPSON DAWN**, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, corpulent, teint brun, bonne figure, sachant lire.

Le mulâtre **SANDY**, âgé de 28 ans, taille de 6 pieds, bien constitué, très musculeux, face ovale, teint clair, bonne contenance, forgeron.

Le mulâtre **WILLIAM CHAMBERS** âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, fluet, marche indolentement, teint brun, parlent lentement, l'air sournois.

Le nègre **SAMPSON LEWIS**, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, corpulent, face carrée, chevelure épaisse, très noir.

Tous étaient habillés de collette; ne parlant qu'anglais, venus de Richmond Va., et achetés de M. Louis Collier.

$100 de récompense seront données pour l'arrestation des esclaves mentionnés ci-dessus, ou $25 pour chaque.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines portées par la loi.
J. B. PLAUCHE & Co, rue Gravier, No. 36.
13 oct—1psl☞

$20 DE RECOMPENSE.

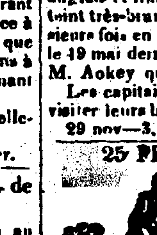

Seront payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou fera loger dans une prison de quelqu'état, le mulâtre nommé TOM ou THOMAS, âgé d'environ 20 ans, domestique très intelligent, parlant anglais et français; sa taille est de 5-1-2 pieds au moins, teint très-brun, très vif et bien constitué. il a été vu plusieurs fois en cette ville depuis son absence, qui a eu lieu le 19 mai dernier; il appartenait à M. Shiff, et ensuite à M. Aokey qui l'a vendu au soussigné.

Les capitaines de navires et steam-boats sont priés de visiter leurs bâtimens surtout au moment de leur départ.
29 nov—3, 1psl☞ E. CARRABY.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

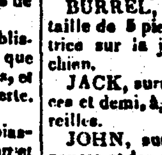

La récompense susdite sera payée pour l'arrestation des esclaves suivants, partis marrons depuis le 1er. de ce mois :

Un nègre nommé NARCISSE, appartenant à M. Wm. P. Brown. Il est de taille de 5 pieds 10 pouces, âgé de 21 ans, mince de taille et ayant bonne mine.

BURREL, appartenant ci-devant à M. Miller, de la taille de 5 pieds 2 pouces, âgé de 30 ans, ayant une cicatrice sur la jambe droite, provenant d'une morsure de chien.

JACK, surnommé *Jack Harper*, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, âgé d'environ 2… ans, portant des boucles d'oreilles.

JOHN, surnommé *John Patterson*, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, âgé d'environ 25 ans, ayant une cicatrice sur son front, au-dessus de l'œil gauche.

BUCKER, très grand, récemment acheté de M. Wm. C. Dean, ayant une femme au-dessous de la presse à coton du faubourg inférieur, auprès de laquelle il doit se tenir probablement.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.
C. HURST, Paroisse Jefferson.
10 déc—7

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

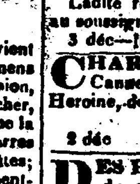

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine **RACHEL**, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête ; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un coilier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.
3 déc—☞ M. DEL ACEBO.

CHARBON de Liverpool d'Owell, et Charbon de Cannell en boucauts, en débarquement du navire Heroine, de Liverpool, à vendre par G. VANCE & GAMBLE, 51, rue de la Douane
2 déc

DES PROPOSITIONS seront reçues jusqu'au 20 du courant, pour supp… les huit bateaux de la compagnie de "*la ligne de remorqueurs de la Louisiane*" de bois de chauffage pour une année, à commencer du 1er janvier prochain. Le bois doit être de première qualité, sec, sain et de frêne, et doit être délivré à bord, de tems à autre selon qu'on en aura besoin. Les propositions devront spécifier le nombre des bateaux auxquels chaque contracteur devra fournir ce bois, et elles devront être remises au bureau de la compagnie, rue du Canal, No. 77.
8 déc—7 JAMES FOSTER, jr. président.

LES soussignés ont, ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs de feu John Linton.
W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.

Référé à Messrs.
STEPHEN DUNCAN, W. E. CORNER, W. N. MERCER. } Natchez.
MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
Général H. S. SPRIGG, A. P. WILLIAMS. } Alexandria.
Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1834.

SUCRE—Plusieurs récoltes de sucre de la première qualité, sur les habitations au dessus de cette ville, à vendre par LAMBETH & THOMPSON, no 18, rue St. Charles,
11 déc

PANORAMA MOUVANT.
BONAPARTE
Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'Ile Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

EXERCICES GYMNASTIQUES, ET ECOLE DE DISTRACTION. DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

☞ *Ouverts tous les jours jusqu'à minuit.*☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er, décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler ; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.
29 novembre—☞

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DE CITE' DE LA NOUVELLE-ORLEANS

A tous ceux que cela peut concerner, SALUT.

ATtendu que J. Bertrand ayant acheté à une vente faite par B. Beauregard, marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis conformément à un acte intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes qui pourraient avoir droit à la dite propriété en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de cité de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue par B. Beauregard, maréchal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 novembre 1834, en vertu d'un ordre de saisie exécution (fi-ri facias) lancé dans l'affaire de Marie Mouzer, épouse de Joseph Korner son mari, le 9 Octobre 1834, à laquelle vente le dit J Bertrand s'est rendu acquéreur pour le prix de neuf cent dix piastres.

Description de la propriété d'après le transfert.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le No … dans l'ilet No 16, dans la rue St Joseph entre les rues St Jean Baptiste et des Religieuses mesurant 60 pieds de face à la rue St Jacques sur 120 pds. de profondeur, d'après un plan de la banlieue supérieure, de cette ville.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et les ai L S scellées du sceau de la dite cour, ce 9eme jour de Décembre 1834.
10 déc—5 A. DREUX, Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour de Paroisse—A tous ceux que cela peut concerner, SALUT : Attendu que Jean Labadie ayant acheté à une vente faite par J. B Blache, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires"; approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu et que toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le tems et mode de la vente, ou pour autre chose quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par J. B. Blache, encanteur, le 15e jour d'octobre de l'année 1834, à la pétition de Peter Conrey, syndic des créanciers de Samuel Jacobs demandant la vente des propriétés abandonnées par le dit notable à ses créanciers, dans une affaire, ayant pour titre : Samuel Jacobs vs. ses créanciers, no. 7622 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Jean Labadie s'est rendu acquéreur pour le prix de seize mille deux cents piastres.

Description de la propriété d'après le transfer :

Un certain lot de terre situé dans cette ville, ayant mesure américaine, dix-sept pieds un pouce et demi de face à la Levée, quatre-vingts pieds de profondeur, et dix-sept pieds deux pouces trois huitièmes sur la ligne du fond,—borné du côté droit par la propriété de Philippe Avegno, du côté gauche par la propriété de James Colles, et dans le fond par la propriété de David Waburg, ainsi que la maison en briques à quatre étages, et la cuisine en briques à deux étages qui s'y trouvent bâties, et tous les droits de passage, entrées et autres appartenances et avantages de quelque nature qu'ils soient, lequel lot marqué no. 1, est entièrement décrit sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 8 décembre 1830 ; le plan est annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, notaire public, le 17 décembre 1830.
21 nov—6t. 11Oj ARMAND PITOT.

MARCHANDISES.

ANDREWS FRERES, ont reçu par des arrivages récents, un grand assortiment de marchandises nouvelles et propres pour la saison, lesquelles complètent entièrement leur fonds; ils invitent les acquéreurs à venir les visiter.

LAINAGES.

Couvertes françaises et anglaises de tous genres; Draps, Kerseys; Sattinets et Flannelles, et généralement tous les étoffes en laine.

Soieries et Satins des derniers genres et des plus à la mode.

Toiles et damassés de toutes qualités, et presque toute espèce de Toiles des meilleures fabriques.

Indiennes et Guinghams, de toutes les couleurs, nombre de dessins d'un nouveau goût.

Tapis et marche pieds—quelques uns à bas prix.

Bobbinets noirs et blancs, voiles do. dentelles et robes de dentelles.

Rubans, bonnets, ceintures &c, unis et brodés.

Crêpes noirs et en couleur, de toutes qualités et de différentes largeurs.

Toutes espèces de marchandises de goût, pour habillemens de dames.

Marchandises de modes, des goûts les plus nouveaux, propres aux habits de noces, de bals, de soirées et de promenade; Habillemens faits, et généralement toute espèce de Marchandises, à vendre à des prix modérés, par ANDREWS FRERES, rue de Chartres, No. 19
9 déc

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, a des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, creole et allant à l'amble. S'adresser au No. 95, rue Juif.
18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de ses travail, par sa déligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

EN débarquement du navire Ballochant, de Bordeaux et à vendre par le soussigné, rue Royale, no. 147.
16 demi-pipes eau-de-vie de Cognac de 1ere marque,
10 quarts de pipe vieille eau de vie,
Vins en barriques, des crus de Grave, Medoc et Cancy,
10 barils lentilles fraiches et cuisantes.
D'importation antérieure, un grand assortiment de vins vieux de divers crus, ainsi que liqueurs et anisette de première qualité.
8 déc Pre. LAFAYE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny contre ses créanciers*. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—32

200 Sacs de Salpêtre, en débarquement du navire Herculan, et à vendre par THEODORE NICOLET & Co. No. 26, rue Bienville.
22 nov

VENTES A L'ENCAN.
PAR T MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Em. Canby et A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A L Boismare, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A L Boismare à ses créanciers, savoir :

Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française; 31 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux belles maisons et leurs dépendances qui sont dessus et non achevée.

Un terrain fesant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, avec les bâtisses qui sont dessus.

Un terrain situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire ; lequel terrain a 26 pieds de face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Galatin, sur 109 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.

Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 164 pieds de face à la rue Moreau, 316 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue Mazant, et 164 pieds de face à la rue Casacalvo : il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier: 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.

4 terrains situés au même faubourg, sur l'Ilet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir :

Le no 10 fesant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Casacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, fesant face à la rue Mazant et 120 de profondeur ; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Casacalvo et 156 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur ; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux.

Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à une lieue de cette ville et du même bord, ayant 200 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtiments qui sont dessus,

8 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et fesant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans avec son enfant de 2 ans; Cynthia, d'environ 21, avec son enfant de 3 ans; Sophie, d'environ 31; Félicité, créole, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.

Conditions : Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boismare, les sommes suivantes, savoir : $1590, le 22 janvier 1835 ; $1680, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837; $1860 le 22 janvier 1838, et $1950 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.

Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3ans, les esclaves à 6 et 12 mois.

Le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.

Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov—9,2ps

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.

PAR T. MOSSY ET GARIDEL ET TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 20 du courant, la compagnie offrira en vente, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, de grande valeur :

1o Quatre Magasins en briques, à 3 étages, fesant face au chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, devant la presse à coton et joignant la rangée d'édifices à trois étages appartenant à la compagnie des Architectes et à Daniel Warburg, comme il appert par le plan déposé à la Bourse.

2o Deux Terrains, avec l'édifice qui s'y trouve, ci-devant formant la propriété de feu Henry De Endé, en face du chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, au-dessous et adjoignant la presse à coton, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

3o Trois Terrains avec les édifices qui s'y trouvent situés dans la profondeur des deux terrains ci-dessus; et en face de la rue Première, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

4o Un Terrain fesant face à la rue Casa Calvo, entre les rues St. Ferdinand et de la Presse, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

5o Trois Terrains fesant face à la rue St. Ferdinand, on desquels forme l'encoignure de la rue ci-dessus mentionnée, et celle de Casacalvo, et fait face à la rangée d'édifices à 3 étages en construction par la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

Les propriétés susdites seront positivement vendues, payables à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la compagnie, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de la dite compagnie payées en entier, seront reçues en paiement des achats des dites propriétés, sur le pied du comptant.

Les actes de vente seront passées en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la Direction,
4 déc F C CATONNET, sec.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 19 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett : **AIMEE**, mulâtresse âgée de 24 à 26 ans, depuis 7 ans dans le pays, avec son fils **PITTO** âgé de 6 ans. Aimée est un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi; excepté d'un mal qu'elle a à la jambe.

Conditions—comptant

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mercredi, 17 du courant, à 1 heure, à la Bourse, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, le brick ROVER, avec ses agrès, apparaux et fournitures, du port de 149 tonneaux, tel qu'il se trouve maintenant au chantier de Harnold, Hewes & Cé., de l'autre bord du fleuve. Les voiles sont déposées chez M. Knight, Vieille Levée, No. 27.—Conditions—Comptant. 10 déc

A VENDRE, BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CHARPENTE, PLANCHES et BRIQUES.

—Le soussigné a réuni à ses établissemens, un chantier de bois de frêne, à l'usage des remorqueurs et autres bateaux à vapeur. Ce chantier qui se trouve à côté de son moulin à scies, est déjà pourvu de 600 cordes de bois, et est fort apprécié de quelques capitaines, tant à raison de sa position, qui est tout-à-fait centrale, que de la jetée (wharf) nouvellement faite pour rendre l'atterage plus commode.

Les particuliers auront constamment de ce bois en ville sur la Levée, aux lieux suivans : le chemin à coulisse, le ferry, et près des bateaux à vapeur dans le faubourg Ste. Marie.

Le moulin à scies et la briqueterie sont toujours munis de matériaux et il y est exécuté toute commande au prix du cours. Ces matériaux sont livrés sur place sur la rive droite du fleuve, ou sont transportés en ville, et livrés au chemin à coulisses, sur demande.

150 bucherons, et plus, trouveront de l'emploi immédiatement et pour plusieurs mois, en s'adressant au soussigné, tant pour le chantier désigné ci-dessus que pour un autre qu'il va établir à côté de sa briqueterie.
13 déc—3,3ps CHARLES JANIN.

BUREAU D'AGENCE ET D'INFORMATIONS, Rue St.-Louis, No. 53.

LE soussigné informe le public qu'il a ouvert son bureau en cette ville, pour les affaires susdites, où les personnes qui ont besoin de domestiques, ou de domestiques ayant besoin de place, des négocians ayant besoin de commis, ou de jeunes gens voulant trouver de l'emploi, pourront se faire inscrire et les démarches seront faites.

On se chargera du louage des maisons, et des magasins, et on fera vendre et acheter des esclaves; et généralement toutes les affaires d'agence seront faites à ce bureau, avec ponctualité.

A vendre, un beau nègre de 21 ans, un peu cigarrier, et bon à toute espèce d'ouvrage ; il a été élevé en cette ville, parle anglais et français et sera pleinement garanti. S'adresser au soussigné.
13 déc—3 Wm. E. SEYMOUR.

Magasin d'Articles nouveaux de Paris,
Rue de Chartres, no 132.

ALEX. PAYA, venant de France, offre en vente, un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, jolis livres d'étrennes, nécessaires, cartonnages et bonbons ; tableaux à l'huile, gravures et lithographies ; chapeaux d'hommes en soie 1re qualité; casquettes en drap et bonnets; chemises en coton, en indienne et gingham ; cravates, cols, foulards et gants, très variés; parapluies et ombrelles; jeux de phenakisticope de dames; domino, et jouets d'enfants; orgues et belles guitarres de Petit Jean; grandes glaces françaises, toilettes de campagne et miroirs de voyage, cannes à épée et sans épée, bambous do; étoffes en soie et velours façonnés pour gilets, lunettes assorties et verres fins, bijouteries, quincaillerie, coutellerie, parfumerie fine, &c.

EN OUTRE : —Un grand nombre d'autres articles de fantaisie; véritable racahout des arabes, nouvelle pâte pectorale, et un grand assortiment de liqueurs fines. 11 déc

LES créanciers de M. A. V. Boismare sont priés de présenter leurs titres de créances à M. E. Carraby, avant la vente des biens du dit Boismare, afin que les syndics soussignés puissent faire un état exact des dits créanciers.
E. CARRABY } Syndics des créanciers
A. SENECAL } de M. A V Boismare.
22 nov—9, 2ps.

WHISKEY—38 barils vieux Monongahela whiskey en débarquement du bateau à vapeur Ohio, à vendre par TOURNE & BECKWITH, No. 28 & 29, Nouvelle Levée,
11 déc

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit : Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'Ilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville le 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'Ilet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pieds six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur ; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard.
9 déc G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par J. Pilie, voyer de la ville et déposé en l'étude de Greenbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions : Comptant.
9 déc G W MORGAN, shérif

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Juan Puich vs. J C Mairet.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus Conditions : comptant. 14 nov G W MORGAN, shérif.

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 27 décembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Espagne, et 80 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 278, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 261, et sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.

Conditions de la vente : $502 50 cts comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835; $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. avril 1836, et finalement $500 s'il y a cet excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.
30 nov G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir :

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclu dans la ville de Carrollton.

Conditions : $5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833, et sur $2650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions égales du 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.
10 déc G W MORGAN, shérif

Manette Macarty veuve de F. Miltenberger vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir :

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'Ilet désigné par le No. 15. Conditions : comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. contre Jean Pérez.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit :

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 6, lots No. 5 et 6, de l'ilet 162, et lot No. 12, de l'ilet 128, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions : comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pandelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.
22 nov G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de feu Pierre Romain vs. Thimées Romain.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 30 décembre courant, à une heure après midi,

La négresse Marie Louise, âgée de 50 à 60 ans, ayant perdu un œil, et étant infirme.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offerte à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
15 déc G W MORGAN, shérif

100 BARRIQUES Vin rouge; 40 demi-barriques Vin blanc Sauterne et Graves; 400 caisses Vin rouge.
50 paniers Anisette; 12 caisses liqueurs superfines; 21 caisses Kirschwasser, en débarquement des navires Ballochan et Jeune France, à vendre par THEO. NICOLET & CO. rue Bienville, No 26
12 déc